



Epidémie de COVID-19 : lancement du site www.kinerespi.info

1000 kinés mobilisés pour les soins urgents en Nouvelle-Aquitaine

Alors que les cabinets de kinésithérapie sont fermés pour lutter contre l'épidémie de COVID-19, le Réseau de santé respiratoire en Nouvelle-Aquitaine AQUIRESPI met en place, avec plusieurs partenaires, une plateforme sur internet permettant de trouver un kiné à proximité qui se déplace à domicile pour assurer les soins respiratoires urgents.

Eviter les hospitalisations

Les hôpitaux sont confrontés à la vague épidémique de COVID-19 qui nécessite une mobilisation de toutes leurs ressources. Les soins urgents des patients présentant des maladies respiratoires chroniques (mucoviscidose, BPCO, dilatation des bronches...) ne doivent donc surtout pas être interrompus, au risque que leur état se dégrade et qu'ils soient hospitalisés.

Une plateforme numérique : kinerespi.info

Pour faciliter l'accès aux soins, AQUIRESPI, en partenariat avec l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, l'URPS-MK et le CHU de Bordeaux, et avec le soutien de l'ARS, a recensé les professionnels prêts à se rendre au domicile des patients pour assurer les soins respiratoires urgents, dans le plus strict respect des mesures de protection et d'hygiène. Si certains kinésithérapeutes manquent de masques, une attestation leur sera délivrée afin qu'ils puissent en récupérer en pharmacie.

Plus de 1000 kinésithérapeutes mobilisés

A ce jour, 1 002 kinésithérapeutes se sont mobilisés : 25 en Charente, 126 en Charente Maritime, 40 dans les Deux-Sèvres, 56 dans la Vienne, 51 dans la Haute-Vienne, 39 en Corrèze, 12 dans la Creuse, 53 en Dordogne, 304 en Gironde, 90 dans les Landes, 39 en Lot-et-Garonne, 155 dans les Pyrénées Atlantiques (12 en cours de géolocalisation). Le site est progressivement complété de différentes informations pour chaque professionnel (type de prise en charge, disponibilité des masques...).

La télémédecine en renfort : 21% de patients équipés en plus

Depuis 2 ans, AQUIRESPI propose, dans le cadre d'un contrat de télémédecine avec l'ARS, un suivi de la fonction respiratoire au domicile des patients particulièrement fragiles, en particulier ceux souffrant de mucoviscidose. Les patients doivent souffler 3 fois par semaine dans un spiromètre mis à disposition. Les résultats sont ensuite traités par AQUIRESPI. En cas de détérioration de la fonction respiratoire, le Centre de ressources et de compétences pour la mucoviscidose du CHU est sollicité pour une mise sous traitement et/ou une hospitalisation. Ce dispositif permet de diminuer de 35% les hospitalisations, et d'éviter des consultations potentiellement vectrices d'une contamination au COVID-19, notamment lors du déplacement.

Début mars, 127 patients étaient équipés du dispositif de télésuivi du souffle. Depuis le début de l'épidémie, 34 patients supplémentaires sont en cours d'équipement, soit une augmentation de 21%. Des demandes de télésuivi arrivent par ailleurs de plusieurs CHU hors Nouvelle-Aquitaine.